



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Etablissements

Question écrite n° 6097

### Texte de la question

M. Michel Hunault appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les infrastructures destinees aux personnes handicapees. Il serait souhaitable que le financement des investissements necessaires a la construction de ces infrastructures soit pris en compte dans le cadre du prochain XIe Plan. Il lui demande quelles sont ses intentions a ce propos.

### Texte de la réponse

Il est precise a l'honorable parlementaire que le Gouvernement entend associer les collectivites territoriales a la politique qu'il conduit en faveur des personnes handicapees. A ce titre, il a mis en place des moyens considerables, a travers les contrats de ville et les contrats de plan. C'est ainsi que des 1994, les credits impartis aux investissements sociaux et medico-sociaux feront l'objet d'une contractualisation partielle, dans le cadre du XIe Plan. En dehors de l'humanisation des hospices qui sera achevee dans les trois prochaines annees, les regions pourront participer aux efforts de construction des infrastructures destinees aux personnes lourdement handicapees, en s'engageant avec l'Etat au financement des maisons d'accueil specialisees, des foyers a double tarification et des centres d'aide par le travail.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6097

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3123

**Réponse publiée le :** 22 novembre 1993, page 4135